# Procès-verbal des décisions de l'associé unique

**SAS ABG**
Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 196 rue de Vaugirard, 75015 Paris
RCS Paris 930 462 148

---

**En date du 4 juillet 2025**

L'associé unique, la société **CORYLL**, SAS au capital de 20 000 euros, dont le siège social est situé 196 rue de Vaugirard, 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 352 819 957, représentée par sa Présidente Madame Maïlys VICAIRE,

**CONSTATE :**

Que les capitaux propres de la société au 31 décembre 2024 sont inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, il est nécessaire de statuer sur la poursuite de l'activité ou la dissolution anticipée.

**DÉCIDE :**

- De **ne pas dissoudre la société**.
- De poursuivre l'activité sociale.
- La société dispose d'un délai expirant à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2026 pour régulariser la situation.

Le présent procès-verbal sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris et mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à Paris, le 4 juillet 2025

Pour la société CORYLL,
Président de la SAS ABG

*signature*

Madame Maïlys VICAIRE

